5 juillet 2025. LE GRAND-BOURG. Finale du 11e Mini Tour cycliste Creusois.

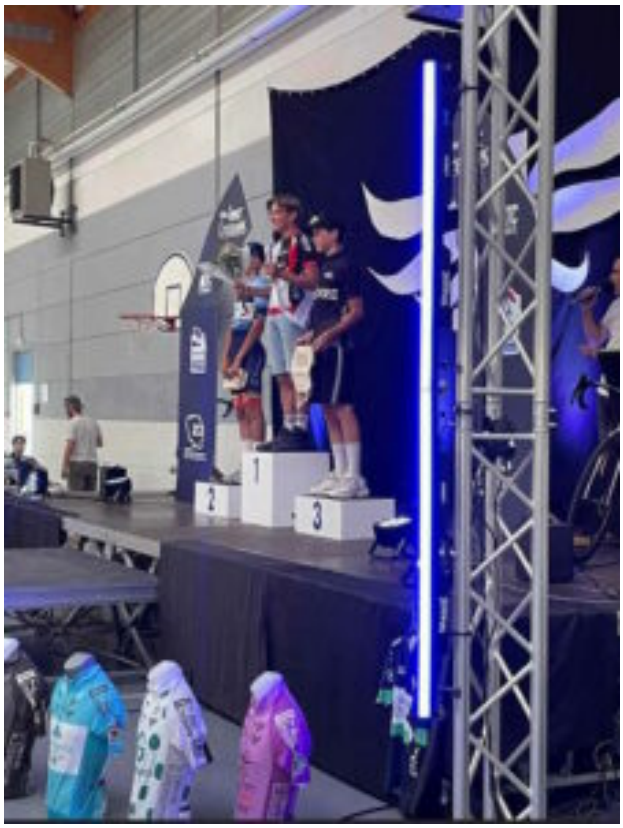

LA MONTAGNE

La Courtine. Passation de commandement au camp

Publié le 05 juillet 2025 à 06h00

Le lieutenant-colonel Christophe Roudaut saluant les invités. © Droits réservés

La Courtine. Passation de commandement au camp de La Courtine. La passation de commandement entre le lieutenant-colonel Erwan Béchard (chef de corps descendant) et le lieutenant-colonel Christophe Roudaut (chef de corps montant) s'est déroulée lundi. La cérémonie, présidée par le général de brigade Olivier Hautreux, commandant les centres d'entraînements spécialisés du Comecia, a été suivie d'un défilé du personnel militaire et civil permanent du camp (*). La musique a été jouée par la musique de l'artillerie stationnée à Lyon.

Les deux ans ont été marqués par la modernisation du camp avec l'inauguration du MASTTAC en début d'année 2025, le développement des exercices de dronisation et en terrain libre.

Le lieutenant-colonel Erwan Béchard, part vers les fonctions de DMD 76. Le lieutenant-colonel Roudaut venu au camp de La Courtine en 2023 pour remplir les fonctions de

commandant en second, a un parcours riche en expérience. Chacune des plus diverses pour une polyvalence avérée et utile avec un passage au 1er RCP de Pamiers, au Centac de Mailly le camp, ou encore à l'école nationale des sous-officiers d'actives de Saint-Maixent-l'École.

(*) La passation de commandement s'est déroulée en présence du sénateur Lozach, Anne Frackowiak-Jacobs, préfète ; Anaïs Grassin, sous-préfète ; Valérie Simonet, présidente du Conseil départemental ; le commandant de la base de défense de Brive-la-Gaillarde, DMD23, d'anciens chefs de corps du camp, les présidents des trois ordres militaires, les maires des communes avoisinantes du camp…

29 juin 2025. SAINTE-FEYRE – 40ème anniversaire du jumelage avec KINTZHEIM – cérémonie d'accueil

28 juin 2025 – SAINTE-FEYRE – Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers au Service Départemental d'Incendie et de Secours

11 octobre 2024. Inauguration des travaux de rénovation de la gendarmerie d'Auzances

28 juin 2025. VIDAILLAT – inauguration des travaux du bourg

11 octobre 2024. Inauguration des travaux de rénovation de la gendarmerie d’Auzances

maternels

27 juin 2025. MAINSAT. Inauguration de la maison d’assistants maternels (MAM).

LA MONTAGNE

Mainsat. La MAM recevra 4 enfants en septembre

Publié le 05 juillet 2025 à 06h00

Initié en 2022, le projet de maison d'assistantes maternelles se concrétisera réellement avec l'arrivée des premiers enfants, le 1 septembre.
© Droits réservés

Mainsat. Les habitants répondent présents pour l'inauguration de la MAM. Le 27 juin, le maire, David Schmidt avait convié les habitants de la commune à l'inauguration de la maison d'assistantes maternelles (MAM), O'comme 3 pommes (1).

Dans son discours le maire a indiqué au nombreux public qu'il s'agissait d'un gros projet, lourd financièrement mais important pour la commune. Il a ensuite rappelé que le premier contact avec Anaïs Faure et Julie Bourdut, les deux assistantes maternelles qui ont monté ce projet, datait de l'automne 2022.

Un investissement de l'ordre de 480.000 €

Anaïs et Julie, collègues et amies qui travaillaient au centre hospitalier Les Genêts d'Or à Évaux, souhaitaient rester dans l'aide à la personne mais dans le milieu de la petite enfance. À l'ouverture, elles pourront accueillir quatre enfants et ultérieurement huit enfants sachant que la structure est conçue pour en accueillir 12.

En février 2023, une réunion avec tous les acteurs de la petite enfance s'est tenue pour lancer ce projet qui correspondait à un réel besoin sur le territoire ; les différentes demandes de subventions ont été déposées fin septembre et accordées au printemps 2024. Les travaux ont débuté fin 2024 et grâce à la réactivité des entreprises et leur professionnalisme, se sont terminés au printemps 2025. Les travaux s'élèvent à 480.000 € subventionnés à hauteur de 80 % (2).

La MAM dispose de l'agrément depuis le mardi 25 juin avec une ouverture programmée le 1er septembre.

Le maire est revenu sur l'option retenue d'acheter et de rénover un bâtiment en centre-bourg plutôt que de construire en périphérie du bourg, l'objectif étant de redynamiser le bourg.

Les personnes présentes ont visité les locaux et toutes ont unanimement reconnu la qualité de cette réalisation qui répond à un réel besoin sur le territoire, d'autant plus que Brigitte Chassagne, assistante maternelle depuis 17 ans, fait valoir ses droits à la retraite au 1er août.

(1*) En présence, notamment, de Jean-Jacques Lozach, sénateur et Anaïs Grassin, sous-préfète d'Aubusson.(2) Dont 136.800 € par la CAF et 240.000 € par l'État au titre de la DETR. Le coût de revient pour la commune se monte à 105.000 €.*

24 juin 2025. Intervention en séance. Projet de loi Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030. Discussion générale

DISCUSSION GÉNÉRALE
PJL Organisation des JOP 2030
Mardi 24 juin 2025 (5')

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Mes Chers-ères Collègues,

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un événement sportif singulier. Ils agissent comme un révélateur des priorités et choix politiques du pays hôte, ils sont une représentation de la société que nous souhaitons bâtir collectivement.

Le projet de loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 engage bien plus que l'organisation technique d'un événement à la portée planétaire : il porte une vision de l'avenir de nos territoires de montagne, de la transition écologique, plus largement du rôle et de la place du sport dans notre pays.

À l'heure où la France a été désignée, en juillet 2024 par le CIO, pour accueillir les Jeux d'hiver dans les Alpes, il nous revient aujourd'hui de veiller à ce que cet engagement exceptionnel et structurant soit encadré par une loi équilibrée, cohérente et fidèle à nos valeurs républicaines.

Ce texte est avant tout porteur de dérogations à plusieurs codes : sport, santé, environnement, urbanisme, travail… Il s'inscrit dans une tradition législative déjà éprouvée pour l'organisation de grands événements sportifs, autant d'aménagements juridiques nécessaires mais que nous souhaitons proportionnés et temporaires. Ces dérogations ne doivent en aucun cas fragiliser l'État de droit ni constituer des reculs en matière de libertés individuelles et de transition écologique.

L'une des forces de l'organisation des JOP 2030 réside dans la quasi absence de construction de grands projets d'infrastructures et d'ouvrages olympiques nouveaux. Les organisateurs tiennent ainsi compte du contexte économique actuel et s'appuient sur la nouvelle doctrine du CIO, laquelle encourage davantage la sobriété, l'aménagement des équipements existants et l'adaptation au contexte local. Ce tournant nous paraît salutaire. Il démontre qu'il est possible de concilier excellence sportive et sobriété économique et environnementale. La France a l'opportunité de montrer l'exemple en prouvant qu'une olympiade réussie peut se faire sans dispendieux chantiers, ni artificialisation abusive.

Le comité d'organisation annonce seulement une construction d'envergure : la patinoire de Nice, à l'emplacement d'un parking déjà artificialisé. Du fait de leur répartition géographique, les quatre à cinq villages olympiques ne devraient pas engendrer de consommation excessive de foncier. Cette approche nous semble équilibrée. Toutefois, nous souhaitons que chaque aménagement fasse l'objet d'une étude d'impact environnemental

sérieuse et transparente.

Les organisateurs s'appuient, entre autres, sur une stratégie de réemploi des infrastructures héritées des Jeux d'Albertville de 1992. Nous soutenons cette volonté d'aménager et d'optimiser le patrimoine existant. Rappelons qu'en 1992, les Jeux avaient été un formidable accélérateur de développement pour toute la vallée de la Tarentaise, qui avait profité de la création d'infrastructures et de services publics nouveaux : autoroute, TGV, hôpital, lycée des métiers de la montagne, Halle olympique… Aujourd'hui, la réutilisation des sites doit répondre à la même ambition : renforcer les services et les équipements utiles aux populations locales et à un accueil caractéristique du tourisme de montagne.

Cet évènement doit aussi se placer au service de la transition écologique et du développement durable. Nous n'ignorons pas le paradoxe d'organiser des Jeux d'hiver dans un contexte de réchauffement climatique. En cinquante ans, la montagne française a perdu un mois d'enneigement. Et l'accès à la ressource en eau devient un enjeu stratégique. C'est pourquoi nous attendons de ces Jeux qu'ils soient un levier concret, pour accélérer la transition écologique de ces territoires en matière d'économie de la ressource, de mobilité durable, d'énergies renouvelables ou encore de mutualisation des équipements.

L'espace rural, intégrant la montagne, représente 80 % du territoire national, autant de zones et de Français qui démontrent jour après jour leurs capacités d'adaptation, d'innovation et de résilience. Les Jeux doivent reposer sur un partenariat réellement participatif avec les acteurs locaux, et non sur une gouvernance descendante. Les élus, les entreprises, le mouvement sportif local, les citoyens doivent être associés étroitement à chaque étape. Ce sera l'une des clés de l'acceptabilité sociale de l'évènement.

Le coût prévisionnel – que la délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques estime entre 2 et 2,4 milliards d'euros – reste maîtrisé et soutenable. Pour autant, nous verrions d'un très mauvais œil le fait de prendre pour prétexte ces Jeux de 2030 pour justifier une désastreuse amputation budgétaire du ministère des Sports, dont les moyens actuels se trouvent à des années-lumière de ce que ce phénomène de société représente dans notre pays.

Madame la Ministre, vous avez annoncé ce matin devant l'Agence Nationale du Sport une baisse drastique de 40 millions d'euros des crédits affectés au Pass' Sport. Ce n'est pas un bon présage pour le projet de loi de finances 2026…

Nous espérons que ces Jeux contribueront positivement au rayonnement international de la

France, dans un contexte où notre *soft power* est confronté à une concurrence de plus en plus importante.

Pour cela, deux paramètres prévalent : notre capacité à organiser ce type de grands évènements sportifs internationaux (GESI), mais également l'obtention d'un excellent classement au bilan des médailles, comme ce fut le cas en 2024.

Notre groupe a défendu les Jeux d'été de Paris 2024. Nous assumons aujourd'hui notre soutien aux Jeux d'hiver dans les Alpes françaises. Il serait difficilement compréhensible de promouvoir les JO d'été et de s'opposer à ceux d'hiver ; d'autant que la France accueille chaque année des dizaines d'événements internationaux liés aux sports de neige et de glace dans les mêmes territoires.

Notre pays possède le plus vaste domaine skiable du monde. En profitant de cette réalité et de notre savoir-faire, et en faisant preuve d'ambition sportive et d'une responsabilité écologique accrue, nous ferons de cet évènement une réussite. Mais celle-ci ne saurait intervenir à n'importe quel prix ou dans n'importe quelles conditions. Elle suppose un engagement sincère en faveur d'une **écologie de l'action,** un pilotage collectif efficient et une évaluation indépendante**.**

Nous serons des **soutiens vigilants ; convaincus que les** Alpes françaises méritent, près de 40 ans après Albertville, d'être à nouveau au rendez-vous de l'histoire olympique.

Je vous remercie.

23 juin 2025 – SÉNAT – Colloque « le sport universitaire : l'urgence d'agir »

LA MONTAGNE

Bourganeuf. Coup de jeune dans le

comité de l'USCB

Publié le 23 juin 2025 à 06h00

Elle s'est tenue en présence du sénateur Jean-Jacques Lozach et d'Alain Bosle, adjoint chargé de la vie associative © Droits réservés

Bourganeuf. Coup de jeune dans le comité directeur de l'Uscb. L'assemblée générale annuelle de l'USCB a réuni une trentaine de personnes. Les dirigeants, en revenant sur la saison écoulée qui a été globalement réussie puisque l'équipe première a atteint sans trembler son objectif, ont fait part de quelques déceptions.

Car si l'équipe C, malgré des matchs avec des effectifs trop souvent réduits, a obtenu le maintien en troisième division mais l'équipe B aura échoué d'un rien dans sa quête de victoires. Du côté des jeunes, les U18 après une saison chaotique ont gagné le challenge de leur catégorie. Les U13, avec seulement 19 licenciés, ont aligné deux équipes pour seulement deux forfaits. Les U11 ont été assidus et se sont imposés au tournoi de Sardent. Quant aux U9, ils ont progressé à leur rythme et ont remporté le tournoi à Arnac-la-Poste.

Côté finances, les comptes de l'association sont dans le vert puisque qu'il s'en dégage un excédent. D'aucuns diront qu'une association n'est pas là pour gagner de l'argent, mais les

dirigeants leur répondront qu'elle n'est pas non plus là pour en perdre et que bien évidemment, tout excédent est destiné à être réengagé dans le fonctionnement du club.

L'ensemble des membres du comité directeur ayant émis le vœu de prendre du recul avec la direction, de nouveaux candidats ont postulé et ont été élus à l'unanimité. Le comité directeur sera donc dorénavant composé par ordre alphabétique de Cyrielle Bardon, Vincent Bellangeon, Clément Benabdelmalek, Thomas Dahmani, Zafer Kompé, Alexandre Pataud, Enzo Pataud, Aurore Pereira et John Thornhill.

21 juin 2925. Inauguration des travaux de réhabilitation de l'école de Faux la Montagne.